

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 1<sup>er</sup> février 2024 à St Julien le Montagnier**

Membres du comité syndical présents : **Hélène CHAUVIN** (Aiguines) ; **Christian GAUDEMARD** (Allemagne en Provence) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** et **Jean-Pierre CIOFI** (Aups) ; **Alin BURLE** (Ginasservis) ; **Annick BATTESTI** (La Bastide) ; **Léa MEILLEURAT** (La Palud sur Verdon) ; **Jean-Paul ROUX** (Le Bourguet) ; **Jacques ESPITALIER** et **René GARCIN** (Quinson) ; **Gérard LAGARDE** (Riez) ; **Nathalie BACQUART** (Rougou) ; **Jean-Marc BERARD** (Sillans la cascade) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Nicolas STAMPFLI** (St Laurent du Verdon) ; **Nicole MOULIN** (Ste Croix du Verdon) ; **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Francette ANDRIEU** et **Jean-Jacques FORNIGLIA** (Seillans) ; **Jean-Charles BORGHINI**, **Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) ; **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; **Claude MARIN** (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; **Patrick VINCENTELLI** (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** et **Jean MAZZOLI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Excusés qui ont donné pouvoir : **Elisabeth SACIER** (Puimoisson) à Jacques AVANIAN ; **Patrick ROY** (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ ; **Jean-Charles CEIL** (La Garde) à Nicole MOULIN ; **Claude GUERIN** (Peyroules) à Paul CORBIER ; **Amélie ROUVIER** (Brenon) à Bernard CLAP ; **Daniel BRANCHAT** (Vinson sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; **Corinne PELLOQUIN** (Bauduen) à Antoine FAURE ; **Yves CAMOIN** (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; **Carole TOUSSAINT** (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; **Cyrille GIRIEUD** (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX ; **Jean-Marc MICHEL** (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Claude CHAILAN** (Lambuisse) à Bernard MAGNAN ; **Yana BREZINA** (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

## FORMATION PLENIERE

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2023 à Esparron de Verdon

### 2. Elections partielles pour remplacer Sophie VAGINAY-RICOURT au Bureau et au Conseil d'exploitation de la Régie

M. Georges BOTELLA, Conseiller régional, a été élu membre du Bureau, à l'unanimité des membres du collège des conseillers régionaux.

Mme Marjorie VIORT, Conseillère régionale, a été élue déléguée suppléante du conseil d'exploitation de la Régie, à l'unanimité des membres du comité syndical.

### 3. Débat d'orientations budgétaires

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation et disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr), les membres du comité syndical ont débattu et procédé au choix des grandes orientations, issues des travaux des commissions thématiques, du conseil d'exploitation de la Régie et de la formation GEMAPI réunis en fin d'année 2023, et qui permettront de préparer le programme d'actions 2024 et les différents budgets du Syndicat mixte et de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels. Ces orientations se résument ainsi :

- Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte,
- Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes,
- Poursuivre la recherche de financements,
- Trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative,
- Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité).

### 4. Cotisations statutaires 2024 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont validé les cotisations statutaires telles que suivent (inchangées) :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : **979 481 €**
- Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var : **104 582 €** chacun
- Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,8 € / an / habitant\***
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,2 € / an / habitant\***
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 € / an / habitant\***
- EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population < 20 000 habitants\* et **1 000 €** pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants\*
- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population < 20 000 habitants\* et **1 000 €** pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants\*
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population < 25 000 habitants\* : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population > 25 000 habitants\* : **5 000 €** (Draguignan)
- Dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **154 000 €**.

\* base population DGF 2023

### 5. Perspectives d'évolution de l'organisation de l'équipe et des effectifs

Une information a été faite lors du débat d'orientations budgétaires sur les évolutions à prévoir dans le courant de l'année 2024 pour :

1. **L'organisation de l'équipe**, et donc de l'organigramme, qui seront proposées au comité syndical du 28 mars,
2. **Les différents postes** concernés par des créations/évolutions/suppressions et pour les agents concernés par des évolutions/renouvellement de contrat/changement de situation.

A ce titre, après la mise en place du débat d'orientations budgétaires, différentes évolutions seront envisagées au fur et à mesure de l'année :

1. Ouverture du poste d'agent d'entretien des domaines au grade d'agent de maîtrise
2. Passage possible en CDI de la chargée de mission urbanisme et paysage au 1er août 2024 (au bout de 6 ans de contrats sur un emploi permanent)
3. Prolongation du contrat de projet du chargé de projet Schéma des lacs (à partir du 1er octobre 2024) – le projet doit se poursuivre et l'Etat est prêt à poursuivre le financement sur 1 ou 2 ans confirmation en attente

Les différentes décisions seront prises par les prochains comités syndicaux, suite aux priorités décidées lors du vote du budget, au fur et à mesure de la confirmation des financements prévus pour les actions concernées et après avis du comité technique lorsque c'est nécessaire.

#### **Modification du tableau des emplois**

Les membres du comité syndical à l'unanimité valident la modification du tableau des emplois et des effectifs de manière à permettre le pourvoi du poste d'agent technique par un agent du grade d'agent de maîtrise.

#### **6. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la création des postes pour accroissement temporaire d'activité ou pour besoin saisonnier au titre de l'année 2024, tels que suivent :

- **Catégorie A :** 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- **Catégorie B :**
  - 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
  - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois)
  - 1 remplaçant sur 12 mois du gestionnaire des ressources humaines (en arrêt maladie)
  - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- **Catégorie C :**
  - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
    - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
  - Ecogardes saisonniers :
    - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
    - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
  - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

### **FORMATION CHARTE du PARC**

#### **7. Point d'avancement de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon et demande de prorogation du label**

Suite aux modifications du projet de Charte le 7 septembre dernier et à la transmission par la Région, l'examen final de l'Etat est en cours et attendu pour la fin février 2024. Les réponses à y apporter seront examinées en comité syndical du 28 mars. Cela permettra à la Région de solliciter les délibérations des communes, intercommunalités et départements entre la mi-avril et la mi-août et de se positionner en plénière en octobre 2024.

La procédure a pris du retard sur les différentes étapes, du fait du contexte (crise sanitaire notamment) et de délais d'instruction dans les différentes institutions nécessaires au traitement qualitatif du projet. Ces différents retards, y compris sur la dernière étape de validation, laissent envisager une période d'environ un an pendant laquelle le Verdon serait non classé en Parc naturel régional.

Cette période de transition « sans label » pourrait avoir des répercussions et soulève des questions sur le versement des dotations de l'Etat au syndicat mixte et aux communes adhérentes, sur la légitimité des avis pris au titre de la Charte, sur la marque Valeur Parcs....Des démarches ont été entreprises pour répondre à ces inquiétudes et notamment auprès des services de l'Etat qui se sont montrés assez rassurants.

Les membres du Comité syndical décident de :

- valider une demande de prolongation d'un an du classement du Parc naturel régional du Verdon,
- solliciter le Président de la Région afin qu'il entame les démarches de prorogation auprès de l'Etat
- donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte-Marie, le 8 février 2024

Le Président,  
Bernard Clap

